

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Ré
Mo
b

09020470

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI

29-01-2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **420025044****Dénomination**(en entier) : **D-J. Prestations & Services**Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Siège  Rue Paul Janson - 6020 Dampremy**Objet de l'acte : Modification du siège social**

D'un acte reçu par Maître Anne **Gahylle**, notaire associé, de résidence de Tournai, en date du seize janvier deux mille neuf, enregistré à Tournai II, le dix-neuf janvier deux mille neuf, Volume 279 ; Folio 70 ; Case 17 ; Un rôle ; Sans renvoi - Reçu vingt-cinq euros (25 EUR) - Le Receveur Denage Olivier.

Il résulte que

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée dénommée « **D-J. Prestations & Services** » en abrégé « **D-J. p&s** » dont le siège social est situé à 6020 Charleroi (Dampremy) rue Paul Janson 83.

Immatriculée au registre des personnes morales et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro : BE 0420.025.044 .

Laquelle a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Transfert de siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social à Tournai, (7540- Rumillies) rue de la Solitude 11

Par conséquent, l'assemblée décide de supprimer la première phrase de l'article 2 des statuts et de la remplacer par le texte suivant : « Le siège social est établi à 7540- Tournai (7540 Rumillies) rue de la Solitude 11 » .

L'assemblée à l'unanimité confère tous pouvoirs à la gérante pour l'exécution de la résolution qui précède .

Pour extrait analytique conforme.